

BUDGET PRIMITIF

2021

Introduction :

Après les résultats dégagés en 2020 en partie dégradés par l'impact de la crise sanitaire ; le budget primitif 2021 impulsera la nouvelle feuille de route du projet municipal qui se veut la continuité du programme engagé lors du précédent mandat tout en conservant une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement dans un contexte financier tendu mais en générant une capacité à investir allant de pair avec un endettement maîtrisé, afin de garder une trajectoire de désendettement progressif de la collectivité.

Au moment de la validation définitive des documents budgétaires, nous n'avons pas communication des notifications des dotations de l'Etat ni des bases fiscales.

Les montants ont donc été évalués en fonction des informations dont nous avons pu avoir connaissance.

I. Le fonctionnement

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 037-213701329-20210322-2021_14DELIB-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM)	Proposition 2021
011	Charges à caractère général	2 260 956,61	2 250 000,00
012	Charges de personnel	4 401 924,00	4 400 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	425 060,00	383 595,00
66	Charges financières	370 000,00	335 000,00
67	Charges exceptionnelles	53 155,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 516 095,61	7 383 595,00
022	Dépenses imprévues		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	523 381,82	553 638,00
68	Provisions semi-budgétaires	97 000,00	53 500,00
042	Opérations d'ordre	829 199,15	900 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 449 580,97	1 527 138,00
TOTAL		8 965 676,58	8 910 733,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM)	Proposition 2021
013	Atténuations de charges	20 000,00	33 000,00
70	Produits des services	518 500,00	517 800,00
72	Travaux en régie	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	5 118 686,00	5 226 145,00
74	Dotations et participations	2 361 178,00	2 485 683,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	101 900,00
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 470 569,00	8 691 733,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	164 515,00	207 000,00
042	Opérations d'ordre	96 220,76	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	234 371,82	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		495 107,58	219 000,00
TOTAL		8 965 676,58	8 910 733,00

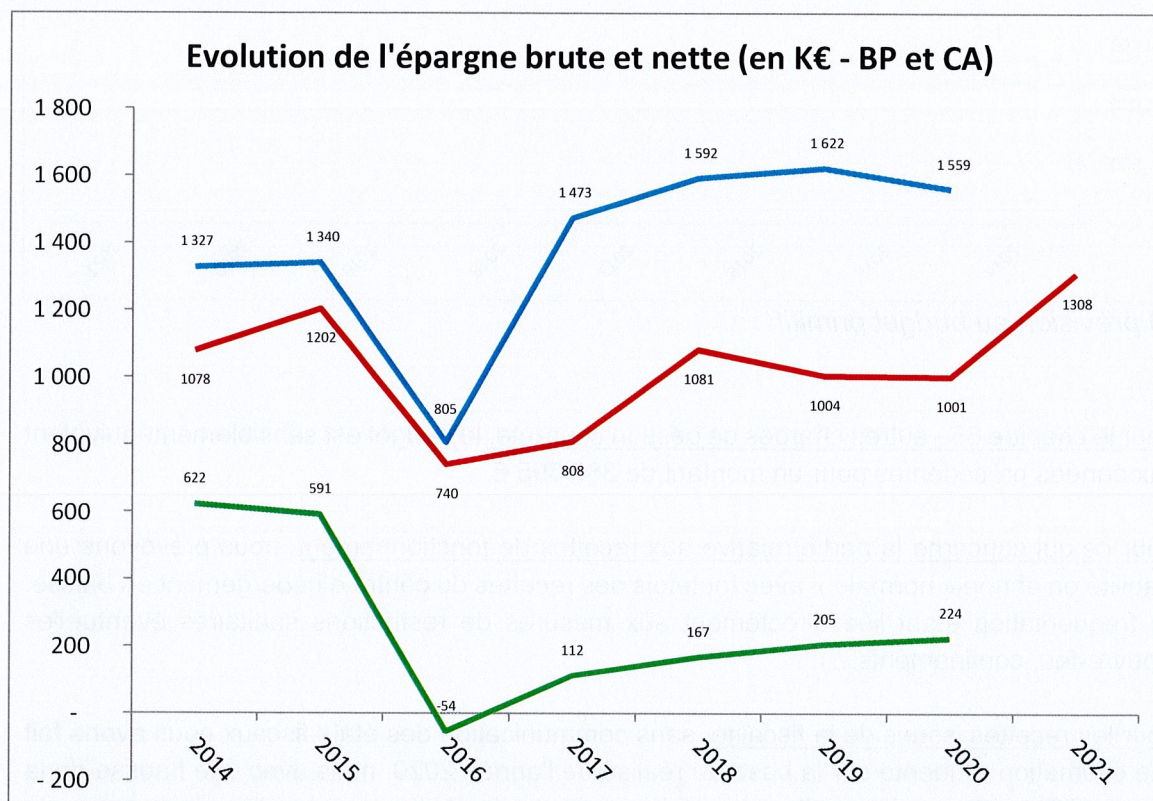
Autofinancement brut prévisionnel	1 308 138,00
--	---------------------

NB : La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut prévisionnel conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2021 cette épargne brute est prévue à 1 308 138 €.

Cet autofinancement prévisionnel est donc plus ambitieux que l'objectif minimal de 1M€ que nous avons fixé chaque année.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement de 2014 à 2021 à partir de 3 courbes : d'une part l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2020 (*en bleu*), d'autre part l'autofinancement brut prévu budgétairement jusqu'en 2021 (*en rouge*), enfin l'autofinancement net réalisé (*en vert*).



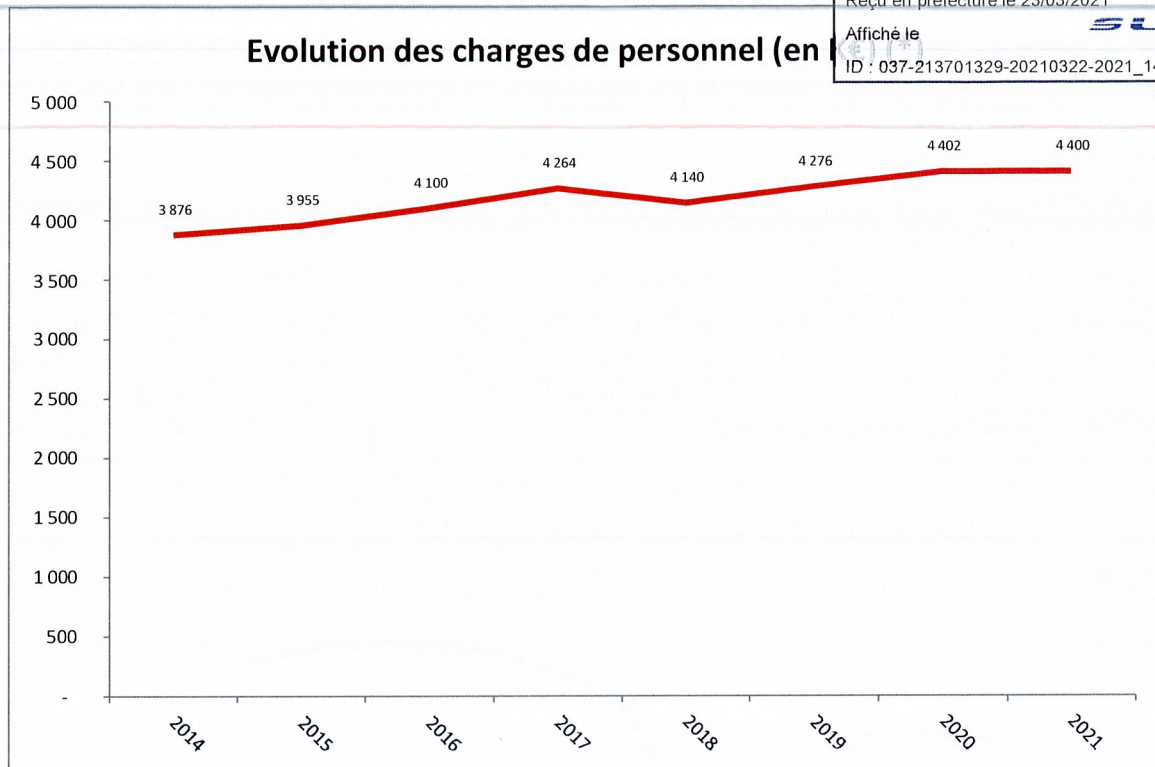
Par chapitre comptable, voici les principales tendances du budget de fonctionnement qui influent sur cet autofinancement prévisionnel :

Sur les charges à caractère général, on mentionnera qu'à budget constant la Ville de Loches a programmé le report de l'exposition autour du Trésor de Naples. Ainsi il a été demandé aux services de maîtriser les charges de fonctionnement et rechercher les pistes d'optimisation des dépenses. Cependant ce budget s'exercera malgré tout dans une incertitude toujours liée à la crise sanitaire.

L'estimation des charges à caractère général est de 2 250 000 € pour 2021.

Pour les charges de personnel, nous avons évalué le budget au plus juste, tenant compte des évolutions connues et chiffrées, et le contenons à 4 400 000 € pour l'année 2021.

Comme les années précédentes, la rigueur sera donc de mise sur ce poste majoritairement contraint qui représente 59% des dépenses réelles de fonctionnement.



(*) prévision au budget primitif

Pour le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, le budget est sensiblement équivalent aux années précédentes pour un montant de 383 595 €.

Pour ce qui concerne la partie relative aux recettes de fonctionnement, nous prévoyons une stabilité en année « normale » avec toutefois des recettes du centre d'hébergement en baisse. La fréquentation étant liée directement aux mesures de restrictions sanitaires éventuelles (couvre-feu, confinements...).

Pour les recettes issues de la fiscalité, sans communication des états fiscaux nous avons fait une estimation prudente sur la base du réalisé de l'année 2020, mais avec une hausse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation tenant compte à nouveau d'un dynamisme du marché de l'immobilier.

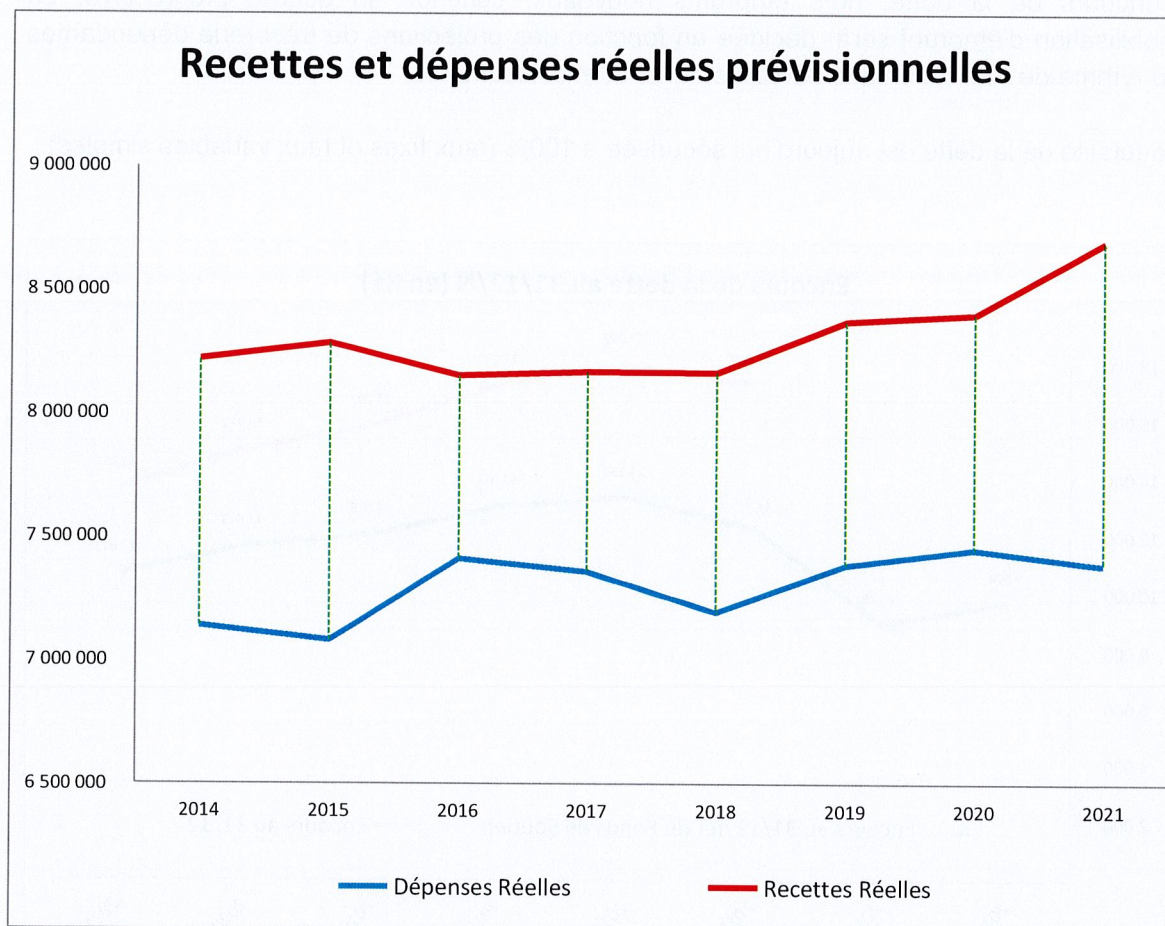
En ce qui concerne les dotations de l'Etat, à périmètre constant il semblerait qu'elles ne baissent pas en 2021, exception faite de la dotation forfaitaire basée notamment sur un critère de population. Nous avons inscrit une prévision sensiblement équivalente à 2020.

Et nous rappellerons, à toutes fins utiles, que cette dernière, principale composante de la dotation globale de fonctionnement que perçoit la commune, aura diminué de 516 000 € depuis 2013, ce qui représente une contrainte accrue pesant sur les budgets de la collectivité.

Nous constatons également, toutes choses égales par ailleurs, qu'un effort est entrepris année après année pour générer les économies permettant de maintenir notre épargne prévisionnelle proche ou au-delà de l'objectif de 1M€ (cf. 1^{er} graphique).

Le graphique ci-après montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles telles qu'elles avaient été prévues au budget primitif.

Pour cette année 2021, l'objectif de contrecarrer « l'effet ciseau » est bien clairement affiché, sans utiliser le levier fiscal.



II. L'endettement

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

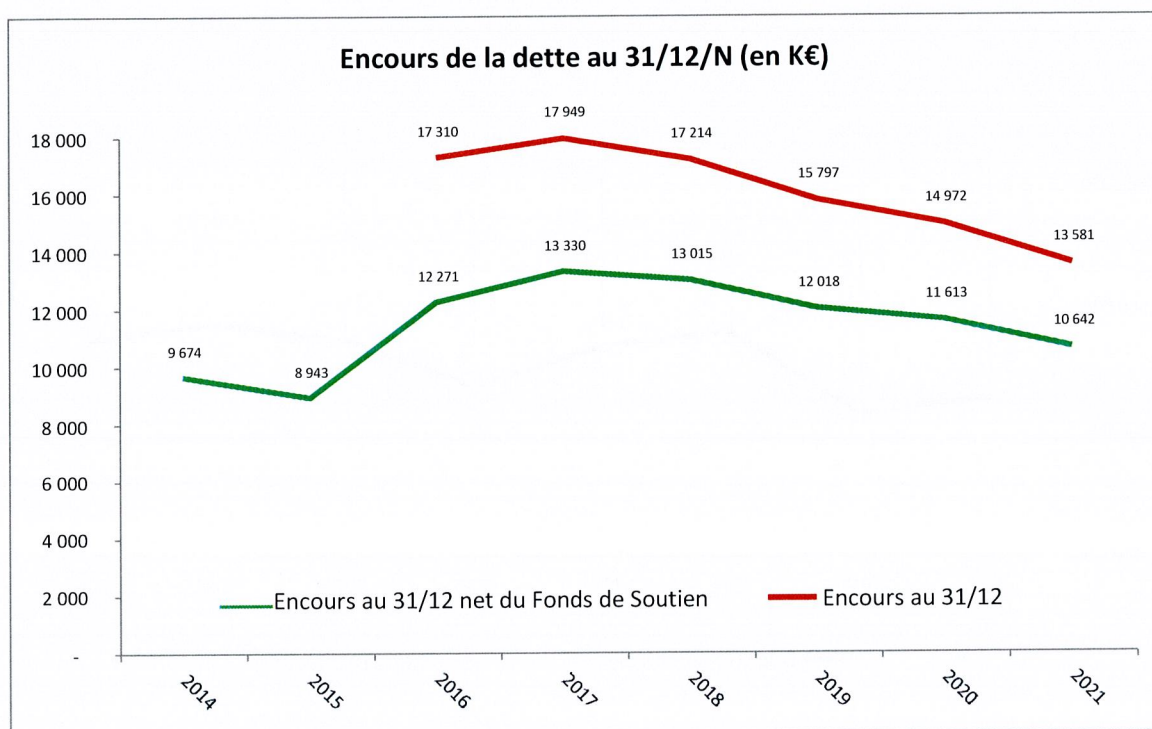
Affiché le

ID : 037-213701329-20210322-2021_14DELIB-BF

En 2021, nous poursuivons la maîtrise de l'endettement de la commune. Nous prévoyons un emprunt d'équilibre à hauteur de 1 800 000 € maximum permettant de financer un budget d'investissement acteur de la relance économique (cf. partie III).

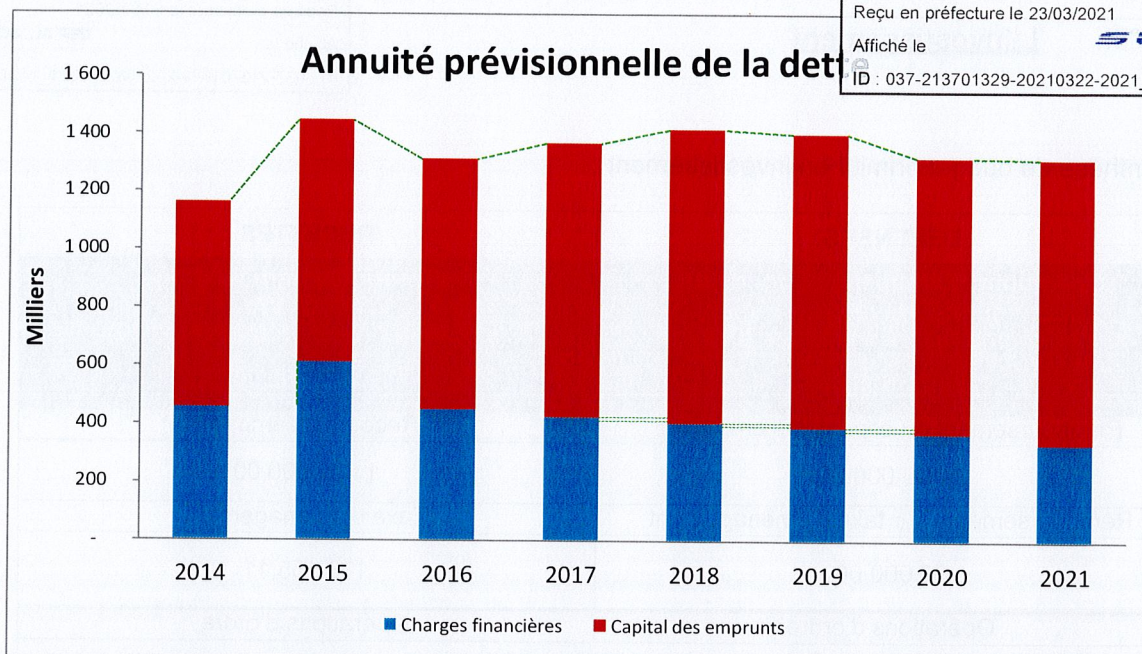
L'encours de la dette, hors emprunts nouveaux, continue sa décrue progressive. La mobilisation d'emprunt sera décidée en fonction des projections de trésorerie dépendantes du rythme de réalisation des décaissements et encaissements.

La totalité de la dette est aujourd'hui sécurisée à 100% (taux fixes et taux variables simples).



L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie.

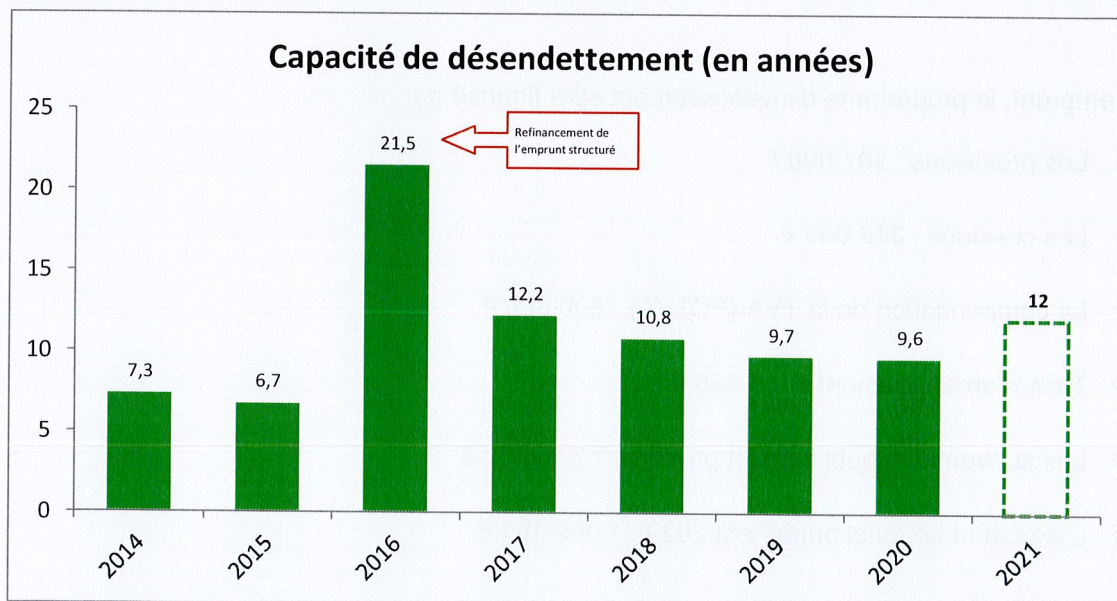
Pour l'année 2021, l'encours prévisionnel au 31/12 est présenté hors nouvelle souscription d'emprunt à intervenir dans l'année.



Le graphique indique l'annuité qui sera réellement décaissée, tenant ainsi compte de la part annuelle du Fonds de Soutien encaissée en contrepartie.

Au-delà de l'encours de dette par habitant, qui ne tient pas compte de la soutenabilité de cette dette dans les finances de la collectivité, il est très certainement plus intéressant de se référer à la capacité de désendettement qui se calcule comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute. Ce ratio nous indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement.

Au compte administratif 2020, ce ratio ressort à moins de 10 ans (12 ans étant la valeur plafond usuellement retenue pour les communes). Rappelons qu'il est en baisse constante depuis 2016, et c'est pour cela que nous pouvons raisonnablement fixer comme cap de maintenir celui-ci en deçà de 12 ans pour cette année 2021.



Avec une dette totalement sécurisée, l'année 2021 confirmera la tendance d'un désendettement progressif tout en continuant à investir comme nous allons le voir ci-après.

III. L'investissement

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 037-213701329-20210322-2021_14DELIB-BF

Synthèse du budget primitif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, fonds de concours et travaux en régie (y compris restes à réaliser 2020)	Subventions, participations et FCTVA (y compris restes à réaliser 2020)
3 077 626,86	2 070 382,00
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt
1 400 000,00	1 800 000,00
Remboursements sur taxe d'aménagement	Taxe d'aménagement
30 000,00	103 155,11
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
112 000,00	1 000 000,00
Reprise solde d'exécution 2020	Affectation résultat de fonctionnement 2020
2 321 729,66	1 069 181,41
	Virement de la section de fonctionnement
	553 638,00
	Produits des cessions
	345 000,00
6 941 356,52	6 941 356,52

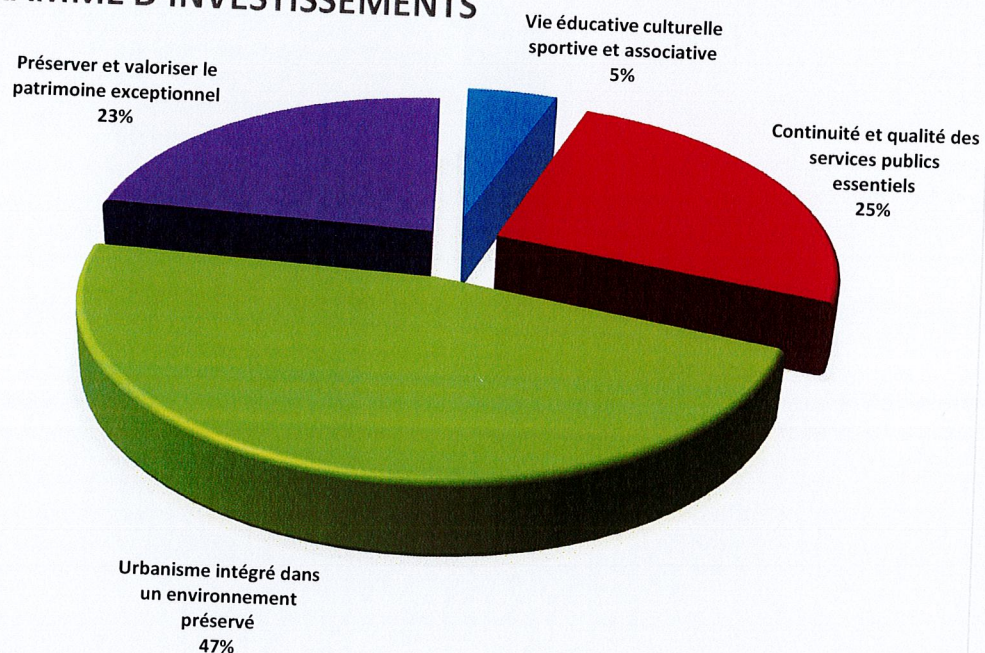
La Ville de Loches a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour une collectivité de moins de 10 000 habitants. Pour l'année 2021, cela représente une dépense prévisionnelle d'équipement brut d'environ **438 € par habitant** (pour rappel, Amboise : 427 € en 2019).

Hors emprunt, le programme d'investissement sera financé par :

- ⇒ Les provisions : **207 000 €**
- ⇒ Les cessions : **345 000 €**
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **500 000 €**
- ⇒ Taxe d'aménagement : **103 155 €**
- ⇒ Les subventions publiques et privées : **1 570 382 €**
- ⇒ L'excédent de fonctionnement 2020 : **1 069 181 €**

Le programme 2021, conformément à la feuille de route présentée dans le ROB 2021, sera constitué de 4 autorisations de programme déclinées en opérations, qui seront détaillées dans la délibération dédiée.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS



Dans le détail cet effort d'investissement de près de 3 M€ va se traduire en 2021 par :

- ⇒ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel, programme relatif aux écoles. **Total : 150 791 €**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 767 772 €**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, programme voies cyclables nord/sud, pôle multimodal à la gare ferroviaire. **Total : 1 412 000 €**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : finalisation de la révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, phase de restauration de la Collégiale Saint Ours, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine, programme de restauration des collections. **Total : 697 064 €**

